

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA BANK-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrazak GABSI et Mr Khaled THABET.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1.000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	441 596	251 611	189 985	75,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	31 382	78 945	(47 563)	(60,2%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	13 281 834	13 650 655	(368 821)	(2,7%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	685 527	575 564	109 963	19,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	7 515 562	5 467 336	2 048 226	37,5%
AC5B - Titres mis en équivalence	5.6	64 807	62 211	2 596	4,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.7	227 033	214 015	13 018	6,1%
AC7 - Autres actifs	5.8	808 326	3 309 122	(2 500 796)	(75,6%)
AC7C - Ecart d'acquisition net (GoodWill)		49 936	53 499	(3 563)	(6,7%)
Total des actifs		23 106 003	23 662 958	(556 955)	-2,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.9	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et		1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.11	12 386 145	11 645 724	740 421	6,4%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.12	656 627	703 587	(46 960)	(6,7%)
PA5 - Autres passifs	5.13	1 453 654	3 876 274	(2 422 620)	(62,5%)
Total des passifs		20 576 496	21 323 167	(746 671)	-3,5%
IM - Intérêts Minoritaires		341 186	304 250	36 936	12,1%
Capitaux propres					
Capital émis	5.14	320 000	320 000	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	(4 653)	(4 648)	(5)	(0,1%)
Réserves consolidées	5.14	1 621 093	1 508 146	112 947	7,5%
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.14	251 881	212 043	39 838	18,8%
Total des Capitaux propres (Part du Groupe)		2 188 321	2 035 541	152 780	7,5%
Total des capitaux propres et passifs		23 106 003	23 662 958	(556 955)	-2,4%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2024	31/12/2023	Var.	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 280 658	1 444 958	(164 300)	(11,4%)
<i>a- En faveur des établissements bancaires</i>		395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
<i>b- En faveur de la clientèle</i>		805 255	812 691	(7 436)	(0,9%)
<i>c- En faveur de l'État</i>		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires		579 402	474 685	104 717	22,1%
<i>Débiteurs par accréditifs export devises</i>		38 707	57 691	(18 984)	(32,9%)
<i>Débiteurs par accréditifs import devises</i>		540 695	416 994	123 701	29,7%
HB3 - Actifs donnés en garantie	6.2	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%
Total des passifs éventuels		6 676 170	5 731 471	944 699	16,5%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.3	464 354	366 949	97 405	26,5%
<i>Crédits notifiés non utilisés</i>		464 354	366 949	97 405	26,5%
HB5 - Engagements sur titres	6.4	832	2 832	(2 000)	(70,6%)
<i>a- Participations non libérées</i>		832	2 832	(2 000)	(70,6%)
Total des engagements donnés		465 186	369 781	95 405	25,8%

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.5	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%
Total des engagements reçus		9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Var.	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	1 564 874	1 604 527	(39 653)	(2,5%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	161 211	142 949	18 262	12,8%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		59 136	58 432	704	1,2%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	487 981	342 259	145 722	42,6%
Total produits d'exploitation bancaire		2 273 202	2 148 167	125 035	5,8%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(1 278 460)	(1 149 007)	(129 453)	(11,3%)
CH2 - Commissions encourues		(19 225)	(20 844)	1 619	7,8%
Total charges d'exploitation bancaire		(1 297 685)	(1 169 851)	(127 834)	(10,9%)
Marge nette des activités d'assurance	7.6	68 764	68 710	54	0,1%
Produit Net Bancaire		1 044 281	1 047 026	(2 745)	(0,3%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(209 587)	(289 787)	80 200	27,7%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections		(2 498)	(8 080)	5 582	69,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation		61 068	77 931	(16 863)	(21,6%)
CH6 - Frais de personnel	7.9	(320 917)	(313 858)	(7 059)	(2,2%)
CH7 - Charges générales d'exploitation		(149 749)	(161 904)	12 155	7,5%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(21 897)	(22 665)	768	3,4%
Résultat d'exploitation		400 701	328 663	72 038	21,9%
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		4 835	4 204	631	15,0%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments		761	(745)	1 506	202,1%
Résultat avant impôt		406 297	332 122	74 175	22,3%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.11	(120 222)	(90 955)	(29 267)	(32,2%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(12 420)	(11 944)	(476)	(4,0%)
Résultat net de l'exercice		273 655	229 223	44 432	19,4%
Intérêts minoritaires		(21 774)	(17 180)	(4 594)	(26,7%)
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		251 881	212 043	39 838	18,8%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(40 975)	-	(40 975)	-
Résultat après modification comptable, part du groupe		210 906	212 043	(1 137)	(0,5%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2024	Jusqu'au 31/12/2023	Var.	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		2 226 057	2 036 592	189 465	9,3%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(1 371 886)	(1 300 988)	(70 898)	(5,4%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		50 211	3 471	46 740	1346,6%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(88 864)	(324 840)	235 976	72,6%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		702 681	886 738	(184 057)	(20,8%)
Titres de placement		(1 533)	(18 120)	16 587	91,5%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(331 235)	(341 213)	9 978	2,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(95 746)	13 033	(108 779)	(834,6%)
Impôt sur les bénéfices		(112 462)	(94 954)	(17 508)	(18,4%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	977 223	859 719	117 504	13,7%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		451 564	323 109	128 455	39,8%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(2 010 983)	(1 298 146)	(712 837)	(54,9%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(27 314)	(16 369)	(10 945)	(66,9%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(1 586 733)	(991 406)	(595 327)	(60,0%)
Activités de financement					
Rachat / Revente d'actions propres et d'auto-contrôle		(14)	(41)	27	65,9%
Remboursement d'emprunts		(65 161)	(63 725)	(1 436)	(2,3%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		22 708	87 281	(64 573)	(74,0%)
Dividendes encaissées / versés et autres distributions		(69 200)	(62 413)	(6 787)	(10,9%)
Autres flux de financement		29 380	27 527	1 853	6,7%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(81 887)	(11 371)	(70 516)	(620,1%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		(14 043)	19 386	(33 429)	(172,4%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(705 440)	(123 672)	(581 768)	(470,4%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(4 669 122)	(4 545 450)	(123 672)	(2,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 décembre 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRÉSENTATION DU GROUPE

Le Groupe BNA se compose de la banque, société mère, 19 sociétés filiales et 3 entreprises associées, exerçant principalement dans les secteurs financiers, la promotion immobilière et autres services.

Le Groupe est présenté comme suit :

BNA : Banque Nationale Agricole Etablissement de crédit, Banque, Siège social : Avenue Med V, 1002 Tunis	
Services financiers	
BNA Capitaux Société intermédiaire en bourse	Placement Obligataire SICAV Société d'investissement à capital variable
SOFINREC Société de recouvrement	SICAV BNA Société d'investissement à capital variable
SICAR Invest Société d'investissement à capital risque	SICAF Participation Société d'investissement à capital fixe
SOVM SICAF Société d'investissement à capital fixe	ZIED Gestion de portefeuille titres
BNA Assurances Compagnie d'assurance	TUNIS-RE Société de réassurance
SODINO Société d'investissement à capital risque	
Promotion immobilière	
SIMPAR Société de promotion immobilière	ESSOUKNA Société de promotion immobilière
SIVIA Société de promotion immobilière	SPI MADINA Société de promotion immobilière
LES CÈILLETS Société de promotion immobilière	
Autres services	
Tunisie Informatique Services TIS Développement informatique	AGROSERVICE Services agricoles
SOGEST Etudes et services	SODET SUD Développement touristique
Générale de Vente Gestion et vente d'actifs	SDA Henchir Ayed Services agricoles

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 320 millions de dinars, composé de 64 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Avenue Mohamed V, 1002 Tunis. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
ACTIONNAIRES PUBLICS	32 149 135	160 745 675	50,23%
L'Etat Tunisien	22 565 045	112 825 225	35,26%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 723 427	13 617 135	4,26%
Office des Céréales	2 200 307	11 001 535	3,44%
Office de Commerce de la Tunisie	1 857 237	9 286 185	2,90%
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	1 451 576	7 257 880	2,27%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 127 815	5 639 075	1,76%
Office des Terres Domaniales	143 377	716 885	0,22%
Société Tunisienne du Sucre	53 462	267 310	0,08%
Office de l'Elevage et des Pâturages	26 889	134 445	0,04%
ACTIONNAIRES A PARTICIPATION PUBLIQUE	4 834 382	24 171 910	7,55%
CTAMA	1 982 863	9 914 315	3,10%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 166 344	5 831 720	1,82%
STAR	768 145	3 840 725	1,20%
Autres actionnaires à participation publique	917 030	4 585 150	1,43%
ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES PRIVEES	7 862 687	39 313 435	12,29%
ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES	15 161 372	75 806 860	23,69%
ACTIONNAIRES ÉTRANGERS	3 460 463	17 302 315	5,41%
RACHAT ACTIONS PROPRES	531 961	2 659 805	0,83%
TOTAL	64 000 000	320 000 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96- 2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 39 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la BNA et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les principes comptables appliqués les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Principes de consolidation

3.1.1- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BNA exerce, directement ou indirectement, par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire.

3.1.2- Méthodes de consolidation

Méthode d'intégration globale

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés, et dans le résultat consolidé de l'exercice.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Méthode de mise en équivalence

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation, la part du groupe dans les capitaux propres y compris le résultat des sociétés mise en équivalence.

3.1.3- Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

*** Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles des entités opérant dans le domaine des services financiers**

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

*** Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus non bancaires générés par les filiales, figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

*** Retraitement des créances bancaires cédées à la société de recouvrement**

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2024, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC vingt trois lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat de cession interne, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Ce traitement se justifie par l'application du paragraphe 18 de la norme NCT 35 qui stipule que les événements semblables conduits dans des circonstances similaires, devraient être traités sur la base de méthodes uniformes dans les états financiers consolidés du groupe.

Ainsi, les créances cédées par la Banque à sa filiale SOFINREC n'ont jamais quitté le contrôle de la société mère depuis leur origination. Les créances relevant des lots 1 à 4 devaient subir une radiation (write-off) à base individuelle préalablement à leur cession, et ce, conformément aux exigences du paragraphe 29 de la norme NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents dans les établissements bancaires.

En conséquence, le traitement desdites créances, à base consolidée, devraient s'appuyer sur les circonstances qui prévalaient le jour de leur sortie du bilan individuel de la BNA.

Pour les créances relevant des lots 5 à 23, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés.

Les créances détenues par la société de recouvrement sont totalement provisionnées dans les états financiers consolidés. Les intérêts et agios rattachés sont totalement réservés.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

*** Intégration globale des OPCVM**

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments imputés directement en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous la rubrique "Réserves consolidés".

*** Élimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe et les provisions internes sont neutralisés.

* Ecart d'acquisition et écart d'évaluation

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

* Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

* Déconsolidation

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.2.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

-Les titres de transaction se distinguent par leur courte durée de détention et leur liquidité. Sont classés parmi les titres de transaction, les titres dont la durée de détention est limitée à trois mois. A chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21)

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

iii. Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi la présentation des engagements de la population classée 0 et 1 devraient être regroupés dans les segments suivants :

❖ Engagements sur les professionnels du secteur privé

**Agriculture*

**Industries mécaniques et électriques*

**Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs*

**Industries pharmaceutiques*

**Autres industries*

**Bâtiments et travaux publics*

**Tourisme y compris les agences de voyage*

**Promotion immobilière*

**Commerce*

**Santé*

**Télécom et TIC*

**Autres services y compris les agences de location de voitures*

❖ **Contreparties publiques**

**Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels*

**Autres organismes publics*

❖ **Particuliers**

**Particuliers du secteur privé : crédits logements*

**Particuliers du secteur privé : crédits à la consommation*

**Particuliers du secteur public : crédits logements*

**Particuliers du secteur public : crédits à la consommation*

Pour chaque groupe de contreparties, la banque a déterminé un taux de migration moyen estimé sur un historique de 7 ans les plus récents (y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020). Le taux de migration est calculé en application de la formule suivante :

$$TM_{gi} = \frac{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Engagements 0 \& 1 du groupe (i) de l'année N - 1}} \times 100$$

Le risque additionnel du groupe (i) désigne les engagements classés 0 et 1 de l'année N-1 du groupe (i) devenus classés 2, 3, 4 et 5 à la fin de l'année N.

Les taux de migration historique du groupe de contreparties "gi" sont majorés par les taux « Δgi » suivants:

Groupe de contreparties	Δgi
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	6,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	2,75%
Industries pharmaceutiques	0,50%
Autres Industries	3,50%
BTP	6,25%
Tourisme, y compris les agences de voyage	7,75%
Promotion Immobilière	6,75%
Commerce	3,25%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	0,75%
Autres services y compris les agences de location de voitures	4,25%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	6,00%
Autres organismes publics	2,50%
Particuliers	
Crédits logements_Privé	2,00%
Consommation_Privé	3,25%
Crédits logements_Public	0,50%
Consommation_Public	0,75%

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement standards TPgi qui se présentent comme suit:

<i>Groupe de contreparties</i>	TPgi
<i>Professionnels du secteur privé</i>	
Agriculture	40,00%
Industries mécaniques et électriques	40,00%
Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs	40,00%
Industries pharmaceutiques	40,00%
Autres Industries	40,00%
BTP	40,00%
Tourisme, y compris les agences de voyage	40,00%
Promotion Immobilière	30,00%
Commerce	40,00%
Santé	40,00%
Télécom et TIC	40,00%
Autres services y compris les agences de location de voitures	40,00%
<i>Contreparties publiques</i>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	40,00%
Autres organismes publics	40,00%
<i>Particuliers</i>	
Crédits logements_Privé	20,00%
Consommation_Privé	40,00%
Crédits logements_Public	20,00%
Consommation_Public	40,00%

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces deux paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe et taux de provision spécifique au groupe).

3.2.3- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1- Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du Groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.
- Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote part attribuable au groupe, en capitaux propres sous la rubrique "réserves consolidés".
- Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêt par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous rubrique "réserves consolidés".
- La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2- Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien, étant donné que leur remboursement s'effectue selon un échéancier sur 25 ans ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.4- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS-RE.

3.6- Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées et les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

3.7- Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes.
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1-Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2-Avantages postérieurs à l'emploi

Le personnel retraité de la société mère BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, certaines sociétés consolidées distinguent les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "régimes à cotisations définies" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "régimes à prestations définies" sont représentatifs d'un engagement à la charge de certaines sociétés consolidées qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si ces sociétés sont tenues ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par ces sociétés et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie).

Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8- Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.8.1-Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.8.2-Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2024 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de Crédit		
Banque Nationale Agricole	40%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	20%	20%
SOFINREC	35%	35%
SICAR INVEST	35%	35%
SOIVM SICAF	35%	35%
BNA Assurances	40%	40%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	20%	20%
ESSOUKNA	20%	20%
SIVIA	20%	20%
SPI MADINA	20%	20%
LES CÈLLETS	20%	20%
Autres services		
Tunisie Informatique Services	20%	20%
SOGEST	20%	20%
AGROSERVICES	10%	10%
SDA Hanchir Ayed	10%	10%
ZIED SARL	20%	20%

3.9- Faits marquants de l'exercice 2024

Courant Décembre 2024, l'Etat a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant égal à 1.000 MDT. Ce montant a été investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans au taux de 9.90%

La BNA a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'IS pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2020. Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, la TVA, la retenue à la source et la TCL pour la période s'étalant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et ce à partir du 16 octobre 2023.

Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 10 mai 2024 et ont fait l'objet d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67.004 mDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25.771 mDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant de 41.233 mDT dont une modification comptable de 40.975 mDT.

En application de l'article 40 de la loi n°98-111 du 28 Décembre 1998 portant la loi de finances pour la gestion 1999 ainsi que l'article 14 de la circulaire BCT n°2022-01 ayant pour objet la prévention et résolution des créances non performantes, la BNA a procédé à la radiation des créances à hauteur de 25.810 mDT dont 1.424 mDT d'intérêts. Les reprises de provisions ainsi que les agios et intérêts réservés rattachés aux créances radiées, s'élèvent respectivement à 20.754 mDT et 3.633 mDT. Rappelons que selon les dispositions du même article, les créances radiées et recouvrées ultérieurement seront réintégrées au résultat de l'exercice au cours duquel le recouvrement a eu lieu.

En application des dispositions de l'article 412 Ter Nouveau du Code de commerce tel qu'ajouté par l'article Premier de la nouvelle loi 2024-41 modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce relatives aux chèques et aux comptes courants, les banques sont appelées à réduire les taux d'intérêts fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans s'il s'avère que la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la date de la demande de réduction dépassent 8% de l'encours du capital restant dû.

Au 31 décembre 2024, la BNA a enregistré 235 demandes liées à l'application des nouvelles dispositions dont 181 ont été jugées éligibles. Le montant total de la ristourne ayant un impact sur l'exercice 2024, s'élève à 105mDT.

4- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1- Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 22 entités au 31 décembre 2024:

- 19 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Toutes ces entités sont établies et résidentes en Tunisie.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	%d'intérêt
Etablissements de Crédit			
Banque Nationale Agricole	Intégration globale	100,000%	99,169%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	Intégration globale	99,996%	98,68%
SOFINREC	Intégration globale	100,000%	98,68%
SICAR INVEST	Intégration globale	93,300%	76,76%
SOIVM SICAF	Intégration globale	100,000%	79,76%
SICAF Participations	Intégration globale	99,986%	99,15%
SICAV BNA (2)	Intégration globale	31,02%	28,10%
Placement Obligataire SICAV (2)	Intégration globale	0,11%	0,08%
ZIED SARL	Intégration globale	100,00%	37,48%
TUNIS-RE	Mise en équivalence	21,51%	19,87%
BNA Assurances	Intégration globale	52,16%	51,72%
SODINO	Mise en équivalence	24,75%	24,54%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	Intégration globale	50,04%	42,30%
ESSOUKNA	Intégration globale	69,96%	29,65%
SIVIA	Intégration globale	100,00%	49,33%
SPI MADINA	Intégration globale	100,00%	48,39%
LES CÉILLETS	Intégration globale	100,00%	57,94%

Autres services			
Tunisie Informatique Services	Intégration globale	86,00%	72,82%
SODETSUD	Intégration globale	74,57%	55,99%
SOGEST	Intégration globale	94,76%	51,47%
AGROSERVICES (3)	Intégration globale	44,10%	43,73%
SDA Hanchir Ayed	Intégration globale	90,00%	39,36%
GENERALE DE VENTE (4)	Mise en équivalence	50,00%	49,58%

- (1) La BNA détient 50,04% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. Les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	% de droits de vote
Groupe des Assurances de Tunisie - GAT	27,32%
CTAMA	10,58%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 5%	12,06%

- (2) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure la fonction de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celle de gestionnaire.
- (3) Le tableau suivant justifie le contrôle de droit exercé par le Groupe BNA sur la société AGROSERVICES :

Sociétés	S.P.B AGRO-SERVICES	SODAL (*)	SFL (*)	SODEAT (*)
BNA (Directe)	49 993	1 791	144 676	
S.P.B		855	153 537	95 352
SODAL		300		1
SFL		300		
TOTAL	49 993	3 246	144 676	95 353
Capital (Nombre d'actions)	50 000	6 000	209 648	249 532
% de contrôle	99,99%	54,10%	69,01%	61,53%

(*) : Sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation :

- SODAL arrête ses états financiers au 31 août de chaque exercice et elle ne prépare pas des états financiers arrêtés au 31 décembre pour les besoins de consolidation ;

- les sociétés SFL et SODEAT qui sont contrôlées par le Groupe sont en liquidation.

Compte non tenu des participations des sociétés SODAL, SFL et SODEAT, le pourcentage de contrôle du Groupe BNA est de 44,10%

- (4) La société La Générale de Vente « GEVE » est contrôlée par la Société Tunisienne de Banque « STB ». Ce contrôle de droit est démontré par la détention de 50.001% des droits de vote dans la société « GEVE ».

Il est à signaler que les comptes consolidés ont été établis sur la base des états financiers de la société mère et ceux des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation. Toutefois, les sociétés; SOGEST, SODINO, TUNISRE n'ont pas fourni des comptes certifiés par leurs commissaires aux comptes à la date d'arrêtée des états financiers consolidés.

5- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 441.596 mDT au 31/12/2024 contre 251.611 mDT au 31/12/2023, soit une augmentation de 189.985 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Avoirs en caisse en dinars	69 460	73 224	(3 764)	(5,1%)
Avoirs en caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
Avoirs chez la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	213 212	78 011	135 201	173,3%
Intérêts à percevoir	21	27	(6)	(22,2%)
Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
Avoirs auprès du CCP	83	83	-	-
Total	441 596	251 611	189 985	75,5%

5.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 31.382 mDT au 31/12/2024 contre 78.945 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de 47.563 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
A - Créances sur les établissements bancaires	27 277	22 413	4 864	21,7%
Comptes courants & autres créances	27 276	22 412	4 864	21,7%
Intérêts à percevoir	1	1	-	-
B - Créances sur les établissements financiers	4 305	56 732	(52 427)	(92,4%)
Comptes courants	1	2 001	(2 000)	(100,0%)
Prêts à MLT	4 000	54 211	(50 211)	(92,6%)
Intérêts à percevoir	304	522	(218)	(41,8%)
Total brut	31 582	79 145	(47 563)	(60,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	(200)	-	-
Total net	31 382	78 945	(47 563)	(60,2%)

La ventilation des créances brutes envers les établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
A - Créances sur les établissements bancaires	27 276	1	-	-	-	27 277
Comptes courants & autres créances	27 276	-	-	-	-	27 276
Intérêts à percevoir	-	1	-	-	-	1
B - Créances sur les établissements financiers	-	2 305	-	2 000	-	4 305
Comptes courants	-	1	-	-	-	1
Prêts à MLT	-	2 000	-	2 000	-	4 000
Intérêts à percevoir	-	304	-	-	-	304
Total brut au 31 décembre 2024	27 276	2 306	-	2 000	-	31 582
Total brut au 31 décembre 2023	64 413	7 991	2 741	4 000	-	79 145

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(200)	-	-	-	(200)
Total	(200)	-	-	-	(200)

Ce poste ne comprend pas de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers. Le montant de la provision, soit 200 mDT, concerne des provisions pour risques divers constatées et relatives à des écarts dégagés lors du rapprochement de nos comptes avec nos correspondants en devises.

5.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2024 à 13.281.834 mDT contre 13.650.655 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une diminution de 368.821 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Engagements bruts agricoles	1 167 959	1 150 727	17 232	1,5%
Comptes débiteurs	222 633	191 227	31 406	16,4%
Autres concours à la clientèle	541 308	565 548	(24 240)	(4,3%)
Crédits sur ressources spéciales	252 714	260 794	(8 080)	(3,1%)
Intérêts impayés et créances rattachées	155 886	141 764	14 122	10,0%
Produits constatés d'avance	(4 582)	(8 606)	4 024	46,8%
Engagements bruts commerciaux et industriels	14 776 273	14 848 805	(72 532)	(0,5%)
Comptes débiteurs	2 651 528	2 169 953	481 575	22,2%
Autres concours à la clientèle	11 497 533	12 144 041	(646 508)	(5,3%)
Crédits sur ressources spéciales	115 077	103 480	11 597	11,2%
Intérêts impayés et créances rattachées	577 362	504 968	72 394	14,3%
Produits constatés d'avance	(65 227)	(73 637)	8 410	11,4%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	121 618	123 986	(2 368)	(1,9%)
Créances bancaires détenues par la SOFINREC	620 142	629 032	(8 890)	(1,4%)
Encours brut	16 686 533	16 753 091	(57 668)	(0,3%)
Provisions sur créances à la clientèle	(2 464 108)	(2 307 651)	(156 457)	(6,8%)
Provisions sur créances classées	(1 704 111)	(1 600 489)	(103 622)	(6,5%)
Provisions additionnelles	(502 032)	(435 631)	(66 401)	(15,2%)
Provisions collectives sur créances non classées	(257 965)	(271 531)	13 566	5,0%
Intérêts et agios réservés	(940 591)	(794 785)	(145 806)	(18,3%)
Sur engagements agricoles	(129 086)	(112 348)	(16 738)	(14,9%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(780 450)	(650 619)	(129 831)	(20,0%)
Sur créance détenues par la SOFINREC	(30 514)	(31 277)	763	2,4%
Provisions sur Comptes courants associés	(541)	(541)	-	-
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(3 404 699)	(3 102 436)	(302 263)	(9,7%)
Encours net	13 281 834	13 650 655	(368 821)	(2,7%)

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	54 947	55 304
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	476
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	55 423	55 780
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	63 881	65 892
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	2 314
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	66 195	68 206
Total	121 618	123 986

L'évolution des provisions sur créances se détaille ainsi:

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Reclass.	31/12/2024
Créances douteuses	(2 036 120)	(267 384)	97 361	-	(2 206 143)
Provisions collectives	(271 531)	-	13 565	-	(257 965)
Total	(2 307 651)	(267 384)	110 926	-	(2 464 108)

5.3.1- Créances bancaires détenues par la SOFINREC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Engagements bruts en principal	589 628	597 755	(8 127)	(1,4%)
Intérêts et créances rattachées	30 514	31 277	(763)	(2,4%)
Engagements bruts	620 142	629 032	(8 890)	(1,4%)
Provisions et agios réservés	(620 142)	(629 032)	8 890	1,4%
Encours net	-	-	-	-

5.3.2- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements du Groupe BNA, ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2023	
Classe 0	12 689 904	12 599 331	12 611 888	12 522 645	-	-	(379)	(26)
Classe 1	887 878	1 206 073	886 642	1 203 272	-	-	(6 562)	(6 074)
Total des créances courantes	13 577 782	13 805 404	13 498 530	13 725 917	-	-	(6 941)	(6 100)
Classe 2	139 933	206 829	139 609	206 307	(4 718)	(20 584)	(19 149)	(12 019)
Classe 3	56 179	211 961	54 385	210 752	(15 097)	(56 150)	(5 215)	(21 877)
Classe 4	4 355 461	3 859 573	4 026 492	3 534 528	(2 236 823)	(1 991 044)	(822 880)	(735 668)
Total des créances classées	4 551 573	4 278 363	4 220 486	3 951 587	(2 256 638)	(2 067 778)	(847 244)	(769 564)
Total des créances en mDT	18 129 355	18 083 767	17 719 016	17 677 504	(2 256 638)	(2 067 778)	(854 185)	(775 664)
Taux des créances classées	25,11%	23,66%	23,82%	22,35%				

5.3.3- Provisions collectives

En application de l'article 10 (Nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, le Groupe a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 Décembre 2024, le solde de la provision collective comptabilisée par le Groupe s'élève à 257.965 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1)				Provision Collective
	HFB	TMMgi	Δgi	TPgi	
Professionnels du secteur privé					
Agriculture	447 816	8,00%	6,75%	40,00%	26 927
Industries mécaniques et électriques	554 985	2,00%	2,75%	40,00%	9 657
Industries agroalimentaires	795 984	4,00%	2,75%	40,00%	21 800
Industries pharmaceutiques	11 453	0,00%	0,50%	40,00%	25
Télécom et TIC	3 771	11,00%	0,75%	40,00%	172
Autres industries	488 868	5,00%	3,50%	40,00%	17 395
BTP	293 378	3,00%	6,25%	40,00%	10 409
Tourisme	65 060	16,00%	7,75%	40,00%	6 294
Promotion immobilière	468 340	5,00%	6,75%	30,00%	16 018
Commerce	1 001 143	6,00%	3,25%	40,00%	35 157
Santé	20 993	9,00%	1,00%	40,00%	829
Autres services (hors commerce et santé)	361 646	7,00%	4,25%	40,00%	16 869
Contreparties publiques					
Entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels	6 620 071	0,00%	6,00%	40,00%	66 201
Autres organismes publics	127 837	0,00%	2,50%	40,00%	3 068
Particuliers					
Crédits logements_Privé	244 248	4,00%	2,00%	20,00%	2 789
Consommation_Privé	510 012	5,00%	3,25%	40,00%	16 281
Crédits logements_Public	117 779	1,00%	0,50%	20,00%	323
Consommation_Public	1 122 491	1,00%	0,75%	40,00%	7 753
Total Classes 0 & 1					257 965

5.3.4- Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le Groupe a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2024, des provisions additionnelles sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Le solde des provisions additionnelles arrêté au 31/12/2024 s'élève à 502.032 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 66.401 mDT par rapport au 31/12/2023.

5.3.5- Créances consolidées et créances prises en charge par l'État

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, le Groupe a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publiques et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT. Pour le traitement comptable, le groupe a choisi une méthode comptable basée sur le nominalisme monétaire sans considération de l'effet du passage du temps dans la mesure où la norme sectorielle bancaire NCT 24 relative aux engagements et aux revenus y afférents était muette sur le traitement des engagements sans intérêts ou à faible taux d'intérêt.

La juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'État, est nettement inférieure à leur valeur comptable et le groupe les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge. La maturité résiduelle des créances rééchelonnées sur 25 ans arrive à terme au 01/08/2025.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2024 (3)	Encours au 31/12/2024 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	308	285	23
Total en mDT	57 267	26 695	30 572	308	285	23

5.3.6- Engagements des entreprises publiques

Les actifs du Groupe comportent des engagements importants des entreprises publiques. Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2024 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					EI Fouledh
		Office des Céréales	OCT	TRANSTU	O.T.D	O.N.H	
Engagements au 31/12/2023	6 442 355	5 070 054	79 497	116 963	240 220	217 656	119 504
Engagements au 31/12/2024	7 046 024	5 519 608	151 554	124 989	275 903	211 435	131 879
Garanties de l'état au 31/12/2024	6 494 907	5 519 608	151 503	117 490	234 666	211 435	82 300
Autres Garanties au 31/12/2024	82 781	-	-	-	502	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2024	71 589	-	-	-	-	-	49 246
Classe au 31/12/2024	-	0	0	1	0	0	4
Provisions au 31/12/2024	13 923	-	-	-	-	-	333

5.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 685.527 mDT au 31/12/2024 contre 575.564 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 109.963 mDT. Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
1. Titres à revenu variable	244 210	171 268	72 942	42,6%
Titres de placement	139 894	109 959	29 935	27,2%
Parts dans les OPCVM (Placement)	115 044	73 520	41 524	56,5%
Total brut	254 938	183 479	71 459	38,9%
Provisions sur titres à revenu variable	(10 728)	(12 211)	1 483	12,1%
2. Titres à revenu fixe	441 317	404 296	37 021	9,2%
Bons de trésor	289 862	210 537	79 325	37,7%
Créances et dettes rattachées sur bons de trésor	(7 555)	(5 253)	(2 302)	(43,8%)
Obligations	84 828	89 631	(4 803)	(5,4%)
Créances rattachées sur obligations	5 166	4 742	424	8,9%
Billets de trésorerie et certificats de dépôt	67 127	104 639	(37 512)	(35,8%)
Créances et dettes rattachées sur billets de trésorerie et certificats de dépôt	1 889	-	1 889	-
Total brut	441 317	404 296	37 021	9,2%
Total net	685 527	575 564	109 963	19,1%

5.5- Portefeuille-titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 7.515.562 mDT au 31/12/2024 contre 5.467.336 mDT au 31/12/2023.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit:

	Titres d'investissement (1)	Obligations	Fonds Communs de Placement	Fonds gérés	Dettes des entreprises publiques	BTA d'investissement	Total au 31/12/2024
Val. brute au 31/12/2024	388 796	1 340 941	90 669	50 836	119	5 550 761	7 422 122
Valeur au 1er janvier	330 994	769 359	80 452	50 815	21 905	4 156 980	5 410 505
Acquisitions / souscriptions	59 213	604 311	14 429	10 223	-	1 687 813	2 375 989
Cessions / Remboursement	(1 411)	(32 729)	(4 212)	(10 202)	(21 786)	(294 032)	(364 372)
Créances rattachées	442	48 616	-	15 359	15	157 062	221 494
Prov. au 31/12/2024	(122 714)	(500)	(4 841)	-	-	-	(128 055)
Provisions au 1er janvier	(118 702)	(500)	(4 570)	(171)	-	-	(123 943)
Dotations	(4 012)	-	(339)	-	-	-	(4 351)
Reprises	-	-	68	171	-	-	239
Val. nette au 31/12/2024	266 524	1 389 057	85 828	66 195	134	5 707 823	7 515 562
Val. brute au 31/12/2023	330 994	769 359	80 452	50 815	21 905	4 156 980	5 410 505
Créances rattachées	193	25 620	-	10 402	15	144 544	180 774
Provisions au 31/12/2023	(118 702)	(500)	(4 570)	(171)	-	-	(123 943)
Val. nette au 31/12/2023	212 485	794 479	75 882	61 046	21 920	4 301 524	5 467 336

(1) Les titres d'investissement comprennent les titres de participations-financement (Titres en rétrocession), les autres titres de participation ainsi que la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. (voir note 3.1.1)

5.6- Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	2024		2023	
	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en%
TUNIS-RE	55 578	19,87%	53 015	19,97%
SODINO	4 921	24,54%	4 855	24,55%
GENERALE DES VENTES	4 308	49,58%	4 341	49,58%
Total	64 807		62 211	

5.7- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2024, une valeur brute de 456.800 mDT et des amortissements et des provisions de 229.766 mDT soit une valeur nette de 227.033 mDT contre 214.015 mDT au 31/12/2023.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2024, s'établit comme suit :

	Valeur au 31/12/2023	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Reclassement / Réaffectation	Valeur au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	44 327	1 486	-	(56)	45 757
Logiciels	44 327	1 486	-	(56)	45 757
Amortissements	(39 662)	(2 822)	-	57	(42 483)
Logiciels	(39 662)	(2 822)	-	57	(42 483)
Total net (1)	4 665	(1 336)	-	1	3 273
Immobilisations corporelles	385 052	25 918	(866)	883	411 043
Terrains	17 300	-	(36)	-	17 264
Constructions	177 614	3 376	(143)	13	180 860
Agencements, aménagements et installations	81 289	1 129	(46)	305	82 677
Matériel de transport	10 926	477	(337)	227	11 293
Matériel et outillage	102	22	-	96	220
MMB et Matériel informatique	81 066	4 398	(1)	2	85 465
Immobilisations en cours	10 720	16 446	(303)	241	27 160
Mobiliers et matériel de bureau en stocks	497	-	-	-	497
Avances sur achats mobiliers et matériel de bureau	151	-	-	-	151
Immobilisations en dation (*)	3 989	-	-	-	3 989
Autres immobilisations incorporelles	1 398	70	-	(1)	1 467
Amortissements	(174 199)	(15 464)	566	3 116	(185 981)
Constructions	(53 115)	(3 974)	143	(28)	(56 974)
Agencements, aménagements et installations	(46 838)	(5 251)	49	(58)	(52 098)
Matériel de transport	(6 631)	(1 232)	373	(134)	(7 624)
Matériel et outillage	(86)	(6)	-	(24)	(116)
MMB et Matériel informatique	(64 101)	(4 961)	1	(2)	(69 063)
Autres immobilisations incorporelles	(3 428)	(40)	-	3 362	(106)

Dépréciations	(1 503)	201	-	-	(1 302)
Immobilisations en dation (*)	(895)	-	-	-	(895)
Provisions pour dépréciation des AAI en cours	(322)	4	-	-	(318)
Provisions pour dépréciation des Constructions en cours	(197)	197	-	-	-
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations	(89)	-	-	-	(89)
Total net (2)	209 350	10 655	(300)	3 999	223 760
Total général (1)+(2)	214 015	9 319	(300)	4 000	227 033

(*) Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2024 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 179	(895)	(895)
Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		3 989	3 180	(808)	(895)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinés à être vendus.

5.8- Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 808.326 mDT au 31/12/2024 contre 3.309.122 mDT au 31/12/2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Comptes d'attente et de régularisation	310 907	2 827 648	(2 516 741)	(89,0%)
Débiteurs divers	18 712	25 926	(7 214)	(27,8%)
État, impôts & taxes	111 718	89 829	21 889	24,4%
Commissions de gestion à percevoir	33 313	31 579	1 734	5,5%
Ajustements devises	2 254	1 394	860	61,7%
Comptes liés à la compensation	38 755	19 596	19 159	97,8%
Autres comptes	106 155	2 659 324	(2 553 169)	(96,0%)
Actifs d'impôts sur les résultats :	50 778	86 396	(35 618)	(41,2%)
Actifs d'impôts exigibles	(18 329)	21 614	(39 943)	(184,8%)
Actifs d'impôts différés	69 107	64 782	4 325	6,7%
Actifs d'exploitation des filiales non financières	244 297	209 838	34 459	16,4%
Stocks de terrains à bâtir	62 668	64 255	(1 587)	(2,5%)
Stocks de travaux immobiliers en cours	79 916	53 728	26 188	48,7%
Stocks de travaux immobiliers terminés	56 374	41 422	14 952	36,1%
Autres stocks	1 578	1 412	166	11,8%
Clients et comptes rattachés	43 761	49 021	(5 260)	(10,7%)

Autres actifs	202 344	185 240	17 104	9,2%
Prêts au personnel	86 345	82 600	3 745	4,5%
Charges reportées	(45)	-	(45)	-
Stock cartes de retrait	948	1 881	(933)	(49,6%)
Dotations timbres postaux	181	212	(31)	(14,6%)
Dotations timbres fiscaux	25	25	-	-
Dotations timbres spéciaux de voyage	52	63	(11)	(17,5%)
Dépôts et cautionnements	1 170	4 682	(3 512)	(75,0%)
Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	79 869	79 869	-	-
Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque	25 533	25 533	-	-
Provisions sur autres éléments d'actifs	(15 496)	(15 124)	(372)	(2,5%)
Autres comptes	(49 552)	(61 561)	12 009	19,5%
Autres Actifs	44 419	39 683	4 736	11,9%
Part des réassureurs dans les provisions techniques	28 895	27 377	1 518	5,5%
Total Net	808 326	3 309 122	(2 500 796)	(75,6%)

5.8.1-Comptes liés à la compensation

Au 31 Décembre 2024, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 38.755 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 94.483 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commission chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

5.8.2- Créances abandonnées sur fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT

Les créances abandonnées sur les fonds budgétaires de 133 MDT et 160 MDT se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (1999) / Fonds 133 MDT	14 956	14 956
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 133 MDT	24 121	24 121
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 133 MDT	27	27
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	39 104	39 104
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Fonds 160 MDT	40 598	40 598
Frais sur créances contentieuses agricoles abandonnées / Fonds 160 MDT	167	167
Total des créances abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	40 765	40 765
Total	79 869	79 869

5.8.3- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), ainsi que l'opération d'abandon de créances agricoles prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 584	14 584
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	10 948	10 948
Total	25 533	25 533

5.9- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 4.542.969 mDT au 31/12/2024 contre 4.037.378 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 505.591 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Utilisations auprès de la BCT en devises	1 224	65	1 159	1783,1%
Emprunts auprès de la BCT en dinars	4 532 000	4 033 000	499 000	12,4%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	9 745	4 313	5 432	125,9%
Total	4 542 969	4 037 378	505 591	12,5%

5.10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 1.537.101 mDT au 31/12/2024 contre 1.060.204 mDT au 31/12/2023, enregistrant ainsi une augmentation de 476.897 mDT. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	1 534 706	1 058 058	476 648	45,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	2 395	2 146	249	11,6%
Total	1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Comptes à vue	14 589	17 453	(2 864)	(16,4%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	1 023 499	497 100	48,6%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	16 984	(16 984)	(100,0%)
Intérêts à payer	1 913	2 268	(355)	(15,7%)
Total	1 537 101	1 060 204	476 897	45,0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	14 589	-	-	-	14 589
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	1 520 599	-	-	-	1 520 599
Intérêts à payer	1 913	-	-	-	1 913
Total	1 537 101	-	-	-	1 537 101

5.11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 12.386.145 mDT au 31 décembre 2024 contre 11.645.724 mDT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une augmentation de 740.421 mDT, soit une progression de 6,4%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dépôts en dinars	11 471 392	10 841 824	629 568	5,8%
Dépôts à vue en dinars	2 758 337	2 675 959	82 378	3,1%
Dépôts d'épargne en dinars	4 245 969	3 867 933	378 036	9,8%
Bons de caisse en dinars	43 162	44 164	(1 002)	(2,3%)
Comptes à terme en dinars	230 341	232 949	(2 608)	(1,1%)
Comptes spéciaux de placement en dinars	2 281 261	1 897 406	383 855	20,2%
Certificats de dépôt en dinars	954 150	1 334 341	(380 191)	(28,5%)
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	958 172	789 072	169 100	21,4%
Dépôts en devises	823 603	750 395	73 208	9,8%
Dépôts à vue en devises	542 470	452 178	90 292	20,0%
Bons de caisse en devises	24 846	21 838	3 008	13,8%
Comptes à terme en devises	109 432	88 216	21 216	24,1%
Comptes de placement en devises	127 386	154 171	(26 785)	(17,4%)
Autres sommes dues à la clientèle en devises	19 469	33 992	(14 523)	(42,7%)
Dettes rattachées	91 150	53 505	37 645	70,4%
Intérêts à payer sur dépôts à vue	15 253	11 267	3 986	35,4%
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	1 064	2 392	(1 328)	(55,5%)
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	60 933	55 162	5 771	10,5%
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits financiers	77 504	63 901	13 603	21,3%
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte Spécial de Placement	(63 604)	(79 217)	15 613	19,7%
Total	12 386 145	11 645 724	740 421	6,4%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans					Total
	maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	
Dépôts en dinars	7 017 205	2 192 213	2 013 324	248 650	-	11 471 392
Dépôts en devises	542 470	170 558	87 043	23 532	-	823 603
Dettes rattachées	-	91 150	-	-	-	91 150
Total	7 559 675	2 453 921	2 100 367	272 182	-	12 386 145

5.12- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 656.627 mDT au 31 décembre 2024 contre 703.587 mDT au 31 décembre 2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Emprunts matérialisés	201 204	267 314	(66 110)	(24,7%)
Emprunts obligataires	194 115	259 276	(65 161)	(25,1%)
Intérêts à payer emprunts obligataires	7 089	9 660	(2 571)	(26,6%)
Ressources spéciales	448 964	424 736	24 228	5,7%
Ressources extérieures	150 686	166 308	(15 622)	(9,4%)
Ressources budgétaires	311 069	275 717	35 352	12,8%
Ecart de conversion sur emprunts	(13 696)	(18 136)	4 440	24,5%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	905	847	58	6,8%
Autres fonds empruntés	6 459	11 537	(5 078)	(44,0%)
Autres fonds empruntés	3 390	5 993	(2 603)	(43,4%)
Intérêts à payer sur autres fonds empruntés	3 069	5 544	(2 475)	(44,6%)
Total	656 627	703 587	(46 960)	(6,7%)

Les taux d'intérêts des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.13- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 1.453.654 mDT au 31 décembre 2024 contre 3.876.274 mDT au 31 décembre 2023. Ils se présentent comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Etat, impôts et taxes	74 230	52 040	22 190	42,6%
Impôts sur les sociétés	113 144	89 144	24 000	26,9%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	24 781	22 881	1 900	8,3%
Fournisseurs divers	26 125	17 836	8 289	46,5%
Organismes sociaux	60 618	55 103	5 515	10,0%
Comptes d'ajustement devises passifs	2 671	7 022	(4 351)	(62,0%)
Devises reçues en instance d'affectation	34 816	14 381	20 435	142,1%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	958	-	-
SWAPS devises	(135)	(1 240)	1 105	89,1%
Congés à payer	15 553	16 257	(704)	(4,3%)
Produits perçus d'avance	11 112	8 995	2 117	23,5%
Excédents de caisse	11 734	9 645	2 089	21,7%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	86 554	2 642 385	(2 555 831)	(96,7%)
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	94 483	105 346	(10 863)	(10,3%)
Comptes de régularisation	47 949	3 545	44 404	1252,6%
Comptes Etatiques créditeurs	965	897	68	7,6%
Créditeurs divers	70 414	87 919	(17 505)	(19,9%)

Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 435	78 435	-	-
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	7 152	7 085	67	0,9%
Versements de Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 112	66 095	17	0,0%
Intérêts recouvrés à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	26 909	26 399	510	1,9%
Fournisseurs d'immobilisations	633	665	(32)	(4,8%)
Autres Passifs	26 696	14 360	12 336	85,9%
Provisions techniques brutes	488 854	481 320	7 534	1,6%
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	14 434	14 286	148	1,0%
Provisions pour passifs et charges	68 374	54 432	13 942	25,6%
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)	10 089	10 246	(157)	(1,5%)
Provisions pour risque fiscal et social	10 324	7 264	3 060	42,1%
Provisions pour pénalités BCT	1 365	1 247	118	9,5%
Provisions sur engagement par signature	42 703	31 854	10 849	34,1%
Provisions pour suspens Inter-Siège T24h	3 893	3 821	72	1,9%
Total	1 453 654	3 876 274	(2 422 620)	(62,5%)

(**) En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2024 s'élève à 10.089 mDT contre 10.246 mDT au 31/12/2023.

5.14- Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres revenant au groupe se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Capital social	320 000	320 000	-	-
Dotation de l'État	43 098	43 098	-	-
(-) Part des minoritaires dans la dotation de l'état	(358)	(357)	(1)	(0,3%)
Réserves consolidés part du groupe	1 578 353	1 465 405	112 948	7,7%
Actions propres et d'auto-contrôle	(4 653)	(4 648)	(5)	(0,1%)
Résultat net de l'exercice, part du groupe	251 881	212 043	39 838	18,8%
Total	2 188 321	2 035 541	152 780	7,5%

5.14.3- Réserves consolidés

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2024 à 1.578.353 mDT contre 1.465.405 mDT au 31 décembre 2023.

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Contribution de la mère consolidante	1 605 725	1 496 238	109 487	7,3%
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	235 353	235 360	(7)	(0,0%)
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 747	14 748	-	-
+ Part du groupe, dans les autres réserves	1 358 284	1 248 780	109 504	8,8%
- Part des minoritaires dans le capital libéré	(2 660)	(2 650)	(9)	(0,4%)

Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	(16 370)	(26 567)	10 197	38,4%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	2 654	7 290	(4 636)	(63,6%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(13 656)	(11 556)	(2 100)	(18,2%)
Total	1 578 353	1 465 405	112 948	7,7%

5.14.4- Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 251.881 mDT contre un résultat de même nature de 212.043 mDT au 31 décembre 2023. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Contribution de la mère consolidante	235 325	201 567	33 758	16,7%
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	21 872	14 437	7 435	51,5%
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	(4 654)	(3 554)	(1 100)	(31,0%)
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	(662)	(407)	(255)	(62,7%)
Total	251 881	212 043	39 838	18,8%

5.14.5- Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Bénéfice net de l'exercice (part du groupe)	251 881	212 043	39 838	18,8%
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	531 961	530 083	1 878	0,4%
% par rapport aux actions en circulation	0,84%	0,84%	0,00%	0,4%
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période (1)	63 468 039	63 469 917	(1 878)	(0,00%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	3,969	3,341	0,628	18,8%

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14.6 Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2024 un montant de 4.653 mDT contre 4.648 mDT au 31 décembre 2023.

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.280.658 mDT au 31 décembre 2024 contre 1.444.958 mDT au 31 décembre 2023. Il se décompose comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
a- En faveur d'établissements bancaires	395 248	552 112	(156 864)	(28,4%)
Contre garanties	210 000	401 000	(191 000)	(47,6%)
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	62 248	61 112	1 136	1,9%
Cession créances	123 000	90 000	33 000	36,7%
b- En faveur de la clientèle	805 255	812 691	(7 436)	(0,9%)
Débiteurs par avals et acceptations	85 924	76 582	9 342	12,2%
Débiteurs par lettres de garanties	42 373	60 082	(17 709)	(29,5%)
Débiteurs par obligations cautionnées	24 606	25 000	(394)	(1,6%)
Débiteurs par cautions fiscales	60 154	68 475	(8 321)	(12,2%)
Débiteurs par cautions sur marchés publics	588 709	577 978	10 731	1,9%
Avais billets de trésorerie	-	1 050	(1 050)	(100,0%)
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	3 489	3 524	(35)	(1,0%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'État	80 155	80 155	-	-
Total	1 280 658	1 444 958	(164 300)	(11,4%)

6.2- Actifs donnés en Garantie

Le refinancement auprès de la Banque centrale de Tunisie s'établit à 4.816.110 mDT au 31/12/2024 contre 3.811.828 mDT au 31/12/2023. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Titres de créances	3 086 931	2 082 649	1 004 282	48,2%
Bons du trésor	1 576 679	1 576 679	-	-
Emprunts obligataires	152 500	152 500	-	-
Total	4 816 110	3 811 828	1 004 282	26,3%

6.3- Engagements de financement donnés

Cette rubrique comporte les crédits aux clients mais non encore débloqués. Elle se détaille comme suit:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Crédits notifiés et non utilisés (agricoles)	31 588	19 706	11 882	60,3%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	31 588	19 706	11 882	60,3%
Crédits notifiés et non utilisés (commerciaux)	195 357	148 623	46 734	31,4%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	195 357	148 623	46 734	31,4%
Crédits de gestion notifiés et non utilisés	237 409	198 620	38 789	19,5%
En faveur d'établissements bancaires, financiers et d'assurance	-	-	-	-
En faveur de la clientèle	237 409	198 620	38 789	19,5%
Total	464 354	366 949	97 405	26,5%

6.4- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2024 (1)-(2)	Montant non libéré 2023
SODISSICAR	3 328	2 496	832	832
FCPRINTECH	2 000	2 000	-	2 000
Total	5 328	4 496	832	2 832

6.5- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2024 des éléments suivants:

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Garanties reçues des banques	215 050	268 817	(53 767)	(20,0%)
Garanties reçues de l'État	7 004 634	6 451 445	553 189	8,6%
Fonds Budgétaires & Dotation	410 338	406 261	4 077	1,0%
SOTUGAR	45 103	51 322	(6 219)	(12,1%)
FNG	53 868	50 492	3 376	6,7%
FGIC	266	266	0	0,1%
FNE	-	86	(86)	(100,0%)
Garanties de l'ÉTAT	6 495 060	5 943 021	552 039	9,3%
Garanties reçues de la clientèle	2 144 368	2 348 471	(204 103)	(8,7%)
Garanties Hypothécaires	1 895 853	2 155 837	(259 984)	(12,1%)
Garanties financières	248 515	192 634	55 881	29,0%
Total	9 364 052	9 068 733	295 319	3,3%

7- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1- Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 1.564.874 mDT en 2024 contre 1.604.527 mDT en 2023, enregistrant ainsi une régression de 2,5%. Ils s'analysent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	8 083	6 122	1 961	32,0%
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3	768	(765)	(99,6%)
Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	7 133	3 579	3 554	99,3%
Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	928	1 472	(544)	(37,0%)
Report / Déport sur opérations de SWAPS	19	303	(284)	(93,7%)
Opérations avec la clientèle	1 523 787	1 559 350	(35 563)	(2,3%)
Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	365 578	304 059	61 519	20,2%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 158 209	1 255 291	(97 082)	(7,7%)
Autres intérêts et revenus assimilés	33 004	39 055	(6 051)	(15,5%)
Total	1 564 874	1 604 527	(39 653)	(2,5%)

7.2- Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 161.211 mDT en 2024 contre 142.949 mDT en 2023, soit une augmentation de 12,8 %. Elles se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	90 914	70 575	20 339	28,8%
Commissions sur opérations Monétique	14 604	15 199	(595)	(3,9%)
Commissions sur opérations de change	1 720	1 590	130	8,2%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	6 896	6 842	54	0,8%
Commissions sur location de coffre-fort	59	52	7	13,5%
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	23 169	24 302	(1 133)	(4,7%)
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	1 853	2 771	(918)	(33,1%)
Commissions sur avals billets de trésorerie	367	660	(293)	(44,4%)
Commissions de gestion d'OPCVM	1 203	994	209	21,0%
Commissions de gestion de fonds à capital risque	39	47	(8)	(17,0%)
Commissions diverses	20 387	19 917	470	2,4%
Total	161 211	142 949	18 262	12,8%

7.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 59.136 mDT en 2024 contre 58.432 mDT en 2023. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Gains nets sur titres de transaction	29 783	26 703	3 080	11,5%
Intérêts nets sur Bons du Trésor	29 783	26 703	3 080	11,5%
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	2 400	666	1 734	260,4%
Dividendes & revenus assimilés	2 172	1 042	1 130	108,4%
Pertes sur titres de placement	(4)	(274)	270	98,5%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(23)	(316)	293	92,7%
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	255	214	41	19,2%
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	26 953	31 063	(4 110)	(13,2%)
Résultat sur opérations de change	17 307	27 761	(10 454)	(37,7%)
Commissions sur change manuel	9 646	3 302	6 344	192,1%
Total	59 136	58 432	704	1,2%

7.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 487.981 mDT en 2024 contre 342.259 mDT en 2023, soit une augmentation de 42,6%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	369 738	270 313	99 425	36,8%
Revenus des titres de participation et des titres en rétrocession	34 594	30 377	4 217	13,9%
Revenus des obligations	83 649	41 569	42 080	101,2%
Total	487 981	342 259	145 722	42,6%

7.5- Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 1.278.460 mDT en 2024 contre 1.149.007 mDT en 2023, soit une augmentation de 11,3 %. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	(419 312)	(432 888)	13 576	3,1%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	(418 175)	(428 861)	10 686	2,5%
Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	(400)	(2 319)	1 919	82,8%
Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	(177)	(740)	563	76,1%
Perte / Deport sur opérations de SWAP	(560)	(968)	408	42,1%
Opérations avec la clientèle	(832 044)	(678 262)	(153 782)	(22,7%)
Intérêts sur comptes à vue	(82 716)	(63 301)	(19 415)	(30,7%)
Intérêts sur comptes d'épargne	(281 936)	(256 816)	(25 120)	(9,8%)
Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	(467 392)	(358 145)	(109 247)	(30,5%)
Emprunts	(25 526)	(36 504)	10 978	30,1%
Autres intérêts et charges	(1 578)	(1 353)	(225)	(16,6%)
Total	(1 278 460)	(1 149 007)	(129 453)	(11,3%)

7.6- Marge nette des activités d'assurance

La marge nette des activités d'assurance a totalisé 68.764 mDT en 2024. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Produits des activités d'assurance	180 811	176 680
Primes_Non Vie	136 788	135 474
Primes_Vie	26 421	19 977
Produits des placements	17 352	21 194
Autres Produits	250	35
Charges des activités d'assurance	(112 047)	(107 970)
Charges de sinistres_Non Vie	(79 499)	(91 303)
Charges de sinistres_Vie	(23 803)	(17 000)
Charges des placements	(7 942)	(625)
Autres Charges	(803)	958
Total	68 764	68 710

7.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 209.587 mDT en 2024 contre 289.787 mDT en 2023, soit une régression de 27,7 %. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dotations aux provisions pour créances douteuses individuelles	(256 845)	(314 970)	58 125	18,5%
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-	(50 765)	50 765	100,0%
Créances radiées et Autres créances passées en pertes	(30 126)	(38 615)	8 489	22,0%
Reprises de provisions pour créances douteuses	59 296	74 823	(15 527)	(20,8%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 104)	(22 608)	(2 496)	(11,0%)
Reprises sur provisions diverses	9 101	36 113	(27 012)	(74,8%)
Reprises de provisions et d'agios réservés sur créances cédées	37 951	33 522	4 429	13,2%

Sommes recouvrées au titre des créances passées en perte	6 989	5 708	1 281	22,4%
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	(16)	16	100,0%
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales	-	23	(23)	(100,0%)
Dotations aux provisions pour comptes courants des associés	-	(541)	541	100,0%
Dotations aux provisions sur engagement par signature	(15 030)	(14 970)	(60)	(0,4%)
Reprises sur provisions sur engagement par signature	4 181	2 509	1 672	66,6%
Total	(209 587)	(289 787)	80 200	27,7%

7.8- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille

Ce poste a totalisé 2.498 mDT en 2024 contre 8.080 mDT en 2023. Il se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	(108)	(10 374)	10 266	99,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	(11 348)	(5 766)	(5 582)	(96,8%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	4 223	5 612	(1 389)	(24,8%)
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	4 219	1 688	2 531	149,9%
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	516	760	(244)	(32,1%)
Total	(2 498)	(8 080)	5 582	69,1%

7.9- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 320.917 mDT en 2024 contre 313.858 mDT en 2023, soit une augmentation de 2,2%. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Salaires	(226 324)	(219 301)	(7 023)	(3,2%)
Charges sociales et fiscales	(66 594)	(66 185)	(409)	(0,6%)
Autres charges du personnel	(22 807)	(21 219)	(1 588)	(7,5%)
Charges sur assurance IDR	(4 824)	(5 420)	596	11,0%
Charges sur assurance Epargne collective	(141)	(1 416)	1 275	90,0%
Variation des congés à payer	(227)	(317)	90	28,4%
Total	(320 917)	(313 858)	(7 059)	(2,2%)

7.10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 761 mDT en 2024 contre 745 mDT en 2023. Ils se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Profits (pertes) exceptionnels(es)	1 142	(710)	1 852	260,8%
Déficits de caisse	(7)	(9)	2	22,2%
Redressement fiscal	(374)	(26)	(348)	(1338,5%)
Total	761	(745)	1 506	202,1%

7.11- Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2024 la charge nette s'élève à 120.222 mDT contre 90.955 mDT en 2023. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023	Var	%
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	(124 909)	(99 333)	(25 576)	(25,7%)
Résultat net d'impôt différé	4 687	8 378	(3 691)	(44,1%)
Total	(120 222)	(90 955)	(29 267)	(32,2%)

8- NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

8.1- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 977.223 mDT s'expliquant principalement par :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 854.171 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les prêts et avances à la clientèle nettes des remboursements ont dégagé un flux net négatif de 88.864 mDT
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 702.681 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 331.235 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 95.746 mDT.

8.2- Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024 un flux de trésorerie net négatif de 1.586.733 mDT s'expliquant principalement par :

- Les intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille investissement de 451.564 mDT ;
- Les acquisitions nettes sur portefeuille investissement de 2.010.983 mDT ;
- Les acquisitions nettes des immobilisations de 27.314 mDT ;

8.3- Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 81.887 mDT provenant essentiellement de :

- Le remboursement d'emprunt pour le montant de 65.161 mDT ;
- Une augmentation des ressources spéciales pour le montant de 22.708 mDT ;
- Le versement de dividendes pour le montant de 69.200 mDT ;

8.4- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisses, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et les placements inférieurs à 3 mois composés par les Bons de Trésor de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 5.374.562 mDT au 31/12/2024 contre aussi un solde négatif de 4.669.122 mDT au 31/12/2023. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2024:

	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2023	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	135 730	117 246	18 484	15,8%
- Avoirs en caisse en dinars	69 460	73 224	(3 764)	(5,1%)
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	21 141	4 813	16 328	339,2%
- Avoirs en CCP	83	83	-	-
- Mouvements IBS	28 440	30 919	(2 479)	(8,0%)
- Correspondants débiteurs en dinars	27 276	24 413	2 863	11,7%
- Correspondants créditeurs en dinars	(10 670)	(16 206)	5 536	34,2%
Liquidités en devises :	318 532	141 299	177 233	125,4%
- Caisse en devises	9 019	9 187	(168)	(1,8%)
- Avoirs à la BCT en devises	100 220	55 347	44 873	81,1%
- Correspondants débiteurs en devises	213 212	78 011	135 201	173,3%
- Correspondants créditeurs en devises	(3 919)	(1 246)	(2 673)	(214,5%)
Emprunts en dinars	(6 052 600)	(5 056 499)	(996 101)	(19,7%)
Emprunts en devises	(1 224)	(17 049)	15 825	92,8%
Placements inférieurs à 3 mois	225 000	145 881	79 119	54,2%
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2024	(5 374 562)	(4 669 122)	(705 440)	(15,1%)

9- Passifs Éventuels

1- Dans le cadre de l'affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire concernant le report des échéances durant la période de la pandémie covid-19, aucune provision n'a été constatée courant l'exercice 2024 et ce compte tenu de l'état des lieux communiqué par l'avocat mandaté par le Conseil Bancaire et Financier.

2- En application des dispositions de la loi 2024-41 du 02/08/2024, les banques sont tenues de procéder à la réduction du taux d'intérêt fixe applicable au prêt en cours de remboursement ou au nouveau prêt, lorsque la durée totale de son remboursement dépasse sept ans, et ce si la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de présentation de la demande de réduction par l'emprunteur dépasse huit pour cent du reste du principal de la dette, sans tenir compte desdits intérêts. Dans ce contexte, la BNA a reçu à partir du 02/08/2024, 235 demandes dont 181 uniquement ont été acceptées. Le montant total des intérêts ristournés au titre de l'exercice 2024 est de 105 mDT.

Au titre d'exercice 2025, le nombre des demandes éligibles aux mesures de l'abattement des intérêts s'élève à 1 814 demandes pour un impact éventuel sur le Produit Net Bancaire estimé à 2.692 mDT.

10- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

11- Note sur les opérations avec les parties liées

Opérations avec les Entreprises Associées

1- L'encours des montants souscrits par les entreprises associées aux emprunts émis par la BNA ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2024 comme suit:

Société	BNA SUB 2022-01	BNA SUB 2021-01	BNA SUB 2020-01	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	Intérêts 2024
TUNIS-RE	5 000	2 000	-	900	200	907
SODINO	-	-	400	-	-	72
TOTAL	5 000	2 000	400	900	200	979

2- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les entreprises associées de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 29.000 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
TUNIS RE	Compte de Placement	ENTREPRISE ASSOCIEE	26 500
TUNIS RE	Certificat de dépôt	ENTREPRISE ASSOCIEE	2 500
Total			29 000

3- La BNA a signé avec SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscrip- tion	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2024	Provisions	Encours net au 31/12/2024
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	450	(450)	-
Total		900	900	(900)	-

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4.500 dinars par fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
- Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à 10 mDT hors taxes.

4- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

Les entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2024
TUNIS-RE	6 000	10 864
Total	6 000	10 864

5- Les soldes des comptes courants ouverts par les entreprises associées de la BNA se détaillent, au 31/12/2024, comme suit :

Partie liée	Solde au 31/12/2024	
	Débit	Crédit
TUNIS-RE	-	2 820
GENERALE DES VENTES	-	16

Opérations avec les Administrateurs

1- L'encours des montants souscrits par la Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, aux emprunts obligataires émis par la BNA se détaillent comme suit (en mDT) :

Emprunts	BNA Sub 2009	BNA Sub 2017-01	BNA Sub 2020-01	BNA Sub 2021-01	BNA Sub 2022-01	Total
Encours au 31/12/2024	-	-	600	892	1 200	2 692
Intérêts 2024	2	31	125	111	151	420

2- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement intitulé « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. Initialement prévu pour une durée de 10 ans, ce fonds a été prolongé à 15 ans en 2018. Sa durée de vie a été à nouveau prolongée de 5 ans et ce à compter du 27 octobre 2023.

La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à ce fonds dans le cadre de sa prorogation. Les montants souscrits à ce fonds ainsi que la valorisation de leur portefeuille au 31/12/2024 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation
CTAMA	2 000	3 621
Total	2 000	3 621

3- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2024 s'élève à 4.472mDT.

4- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2024 s'élève à 7.526mDT.

5- L'encours des conventions de dépôts souscrits par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2024, un montant de 157.651 mDT, réparti comme suit :

RELATION	LIBELLE	Statut	Encours au 31/12/2024
CTAMA	Compte de Placement	Administrateur	41 151
CTAMA	Certificat de dépôt	Administrateur	116 500
Total			157 651

Opérations avec l'ETAT

1- La BNA a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances est de 90.446 mDT. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA et l'État tunisien en date du 24 mai 2017.

2- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2024 à 311.069 mDT.

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Jusqu'au 31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
Produits d'exploitation bancaire				
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 564 874	1 564 873	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	161 211	161 211	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	59 136	59 121	9	6
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 697	281	3
Total produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
Charges d'exploitation bancaire				
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
CH2 - Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
Produit Net Bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(209 587)	(209 764)	135	42
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(2 498)	(2 469)	(29)	-
PR7 - Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
CH6 - Frais de personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
Résultat d'exploitation	400 701	414 350	(12 081)	(1 568)
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 835	4 668	-	167
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	761	854	(123)	30
Résultat avant impôt	406 297	419 872	(12 204)	(1 371)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(120 222)	(121 624)	1 453	(51)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(12 420)	(12 420)	-	-
Résultat net de l'exercice	273 655	285 828	(10 751)	(1 422)
Intérêts minoritaires	(21 774)	(28 630)	6 095	761
Résultat net de l'exercice, Part du groupe	251 881	257 198	(4 656)	(661)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	(40 975)	(40 975)	-	-
Résultat après modification comptable, part du groupe	210 906	216 223	(4 656)	(661)

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR PÔLE

Période allant du 1er Janvier au 31/12/2023

(Unité : en 1 000 DT)

Jusqu'au 31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
--------------------------------	------------------	-------------------	---------------

Produits d'exploitation bancaire

PR1 - Intérêts et revenus assimilés	1 604 527	1 604 526	-	1
PR2 - Commissions (en produits)	142 949	142 949	-	-
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	58 432	58 442	(10)	-
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
Total produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6

Charges d'exploitation bancaire

CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
CH2 - Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
Total charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)

Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
--	---------------	---------------	----------	----------

Produit Net Bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
-----------------------------	------------------	------------------	------------	--------------

PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(289 787)	(289 724)	138	(201)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(8 080)	(7 726)	(339)	(15)
PR7 - Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
CH6 - Frais de personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(161 904)	(97 108)	(58 646)	(6 150)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
Résultat d'exploitation	328 663	337 325	(7 540)	(1 122)

Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	4 204	3 996	-	208
--	-------	-------	---	-----

PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	(745)	(762)	39	(22)
--	-------	-------	----	------

Résultat avant impôt	332 122	340 559	(7 501)	(936)
-----------------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

CH11 - Impôt sur les bénéfices	(90 955)	(90 616)	(365)	26
--------------------------------	----------	----------	-------	----

PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(11 944)	(11 943)	-	(1)
--	----------	----------	---	-----

Résultat net de l'exercice	229 223	238 000	(7 866)	(911)
-----------------------------------	----------------	----------------	----------------	--------------

Intérêts minoritaires	(17 180)	(21 995)	4 312	503
-----------------------	----------	----------	-------	-----

Résultat net de l'exercice, Part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)
---	----------------	----------------	----------------	--------------

Effet des modifications comptables (Net d'impôt)	-	-	-	-
--	---	---	---	---

Résultat après modification comptable, part du groupe	212 043	216 005	(3 554)	(408)
--	----------------	----------------	----------------	--------------

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2024

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2024	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 273 202	2 272 902	290	10
a- Intérêts	1 564 874	1 564 874	-	-
b- Commissions en produits	161 211	161 211	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	59 136	59 121	9	6
d- Revenus du portefeuille d'investissement	487 981	487 696	281	4
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 297 685)	(1 296 855)	(196)	(634)
a- Intérêts encourus	(1 278 460)	(1 277 649)	(195)	(616)
b- Commissions encourues	(19 225)	(19 206)	(1)	(18)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 764	68 764	-	-
4- Produit net bancaire	1 044 281	1 044 811	94	(624)
5- Autres produits d'exploitation	61 068	10 738	41 642	8 688
6- Charges opératoires, dont :	(492 563)	(428 966)	(53 923)	(9 674)
a- Frais du personnel	(320 917)	(308 949)	(7 880)	(4 088)
b- Charges Générales d'exploitation	(149 749)	(98 790)	(45 546)	(5 413)
c- Dotations aux amortissements	(21 897)	(21 227)	(497)	(173)
7- Structure du portefeuille	8 201 089	8 196 462	4 640	(13)
a- Portefeuille titres-commercial	685 527	684 779	764	(16)
b- Portefeuille d'investissement	7 515 562	7 511 683	3 876	3
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 281 834	13 282 024	(190)	-
9- Encours des dépôts, dont :	12 386 145	12 386 145	-	-
a- Dépôts à vue	3 316 059	3 316 059	-	-
b- Dépôts d'épargne	4 306 902	4 306 902	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	656 627	649 768	32	6 827
11- Capitaux Propres	1 936 440	1 936 440		

BANQUE NATIONALE AGRICOLE
INDICATEURS CONSOLIDÉS

Arrêtés au 31/12/2023

(Unité : en 1.000 DT)

	31/12/2023	Financier	Immobilier	Autres
1- Produits d'exploitation bancaire	2 148 167	2 147 951	210	6
a- Intérêts	1 604 527	1 604 526	-	1
b- Commissions en produits	142 949	142 949	-	-
c- Revenus du portefeuille titres-commercial	58 432	58 442	(10)	-
d- Revenus du portefeuille d'investissement	342 259	342 034	220	5
2- Charges d'exploitation bancaire	(1 169 851)	(1 169 188)	(109)	(554)
a- Intérêts encourus	(1 149 007)	(1 148 352)	(109)	(546)
b- Commissions encourues	(20 844)	(20 836)	-	(8)
3- Marge nette des activités d'assurance	68 710	68 710	-	-
4- Produit net bancaire	1 047 026	1 047 473	101	(548)
5- Autres produits d'exploitation	77 931	7 950	59 947	10 034
6- Charges opératoires, dont :	(498 428)	(420 648)	(67 387)	(0 393)
a- Frais du personnel	(313 858)	(301 482)	(8 255)	(4 121)
b- Charges Générales d'exploitation	(161 905)	(97 108)	(58 646)	(6 151)
c- Dotations aux amortissements	(22 665)	(22 058)	(486)	(121)
7- Structure du portefeuille	6 042 900	6 038 057	4 192	651
a- Portefeuille titres-commercial	575 564	575 351	223	(10)
b- Portefeuille d'investissement	5 467 336	5 462 706	3 969	661
8- Encours des crédits apparaissant au bilan	13 650 655	13 650 849	(194)	-
9- Encours des dépôts, dont :	11 645 724	11 645 724	-	-
a- Dépôts à vue	3 139 404	3 139 404	-	-
b- Dépôts d'épargne	3 923 095	3 923 095	-	-
10- Emprunts et ressources spéciales	703 587	692 050	5 754	5 783
11- Capitaux Propres	1 823 497	1 823 497		

GRUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé et l'état consolidé des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état consolidé de résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 2 188 321 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 210 906 KDT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net du Groupe totalisent 1 726 085 KDT (soit 75,93% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.2.3 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du Groupe, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par le Groupe en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances figurent à l'actif du bilan consolidé du Groupe pour un montant brut de 16 686 533 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 2 464 108 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 940 591 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.2 des états financiers consolidés « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », le Groupe procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'il estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition du Groupe au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par le Groupe, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements du Groupe repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par le Groupe des ajustements proposés.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement du Groupe totalise 7 515 562 KDT au 31 décembre 2024 et représente un poste important du bilan consolidé (32,53% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.3.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours moyen en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

4) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Les actifs d'impôt différé figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2024 présentent un solde net débiteur de 69 107 KDT. Ce solde provient de différences temporaires déductibles composées notamment de provisions pour dépréciation et de provisions pour risques et charges, comptabilisées par la BNA Bank et d'autres sociétés du Groupe, non admises en déduction à la date de clôture mais qui le seront une fois les pertes ou les charges provisionnées seront réalisées.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé au 31 décembre 2024 et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité des sociétés du Groupe de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles sources des actifs d'impôt différé;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à la société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants:

- 1) La Note 5.3.6 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers le Groupe qui totalisent 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024 (soit environ 30% du total des engagements de la clientèle). Ces engagements sont refinancés directement auprès de la BCT pour un montant de 2 305 184 KDT au 31 décembre 2024. Ils ont connu une hausse de 449 554 KDT (+8,87%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023 et enregistrent un dépassement significatif du seuil de 25% des fonds propres nets de la BNA, imposé par l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05 juin 2018. Le financement de l'Office des Céréales a impacté de façon significative la trésorerie du Groupe qui a enregistré un solde négatif de (5 374 562) KDT au 31 décembre 2024, contre (4 669 122) KDT au 31 décembre 2023. Il est à noter que les chèques tirés par l'Office des Céréales sur la Trésorerie Générale de Tunisie au titre de ses droits à la compensation, qui ne sont pas encore encaissés par le Groupe au 31 décembre 2024, totalisent 2 850 295 KDT. Les garanties de l'État accordées au Groupe au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 5 519 608 KDT au 31 décembre 2024, ce qui lui confère une couverture totale du risque de contrepartie sur ces engagements (en principal, agios, intérêts et commissions).

La Note 5.3.6 des états financiers décrit également les engagements des autres entités publiques (OCT, TRANSTU, OTD, ONH, EL FOULEDH, etc.) envers le Groupe qui totalisent 1 526 416 KDT au 31 décembre 2024, enregistrant ainsi une hausse de 154 115 KDT (+11,23%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2023. Les garanties obtenues par le Groupe en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 1 058 080 KDT au 31 décembre 2024, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 975 299 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État, les autres garanties, les agios et intérêts réservés et les provisions constituées par le Groupe totalisent 382 824 KDT au 31 décembre 2024 et concernent principalement certaines entités publiques (Ministère des Finances, CNRPS, ETAP, CTF, Les Ciments de Bizerte, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers.

- 2) Les Notes 5.3, 5.8, 5.13 et 5.14 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 201 487 KDT et 221 706 KDT au 31 décembre 2024, après l'opération d'augmentation du capital de la BNA (avec la participation de l'État) réalisée au cours de l'exercice 2019. En outre, un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80 155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160 000 KDT figure dans l'état des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2024 ; il pourrait se transformer en passif actuel en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la BNA qui suppose la réponse simultanée à cinq critères fixés par l'alinéa 2 de l'article 6 de la convention conclue entre l'État et la BNA en date du 17 février 2004.

Signalons, par ailleurs, que la BNA a sollicité du Ministère des Finances, le 1^{er} mars 2024, le remboursement du principal des crédits agricoles abandonnés au cours des exercices précédents conformément à la réglementation en vigueur, et ce, pour la somme globale de 90 446 KDT (répartie entre les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT, pour un montant de 64 913 KDT, et les fonds propres et ressources extérieures, pour un montant de 25 533 KDT). Notons qu'aux termes de la convention conclue avec le Ministère des Finances en date du 24 mai 2017, le remboursement des crédits agricoles abandonnés au cours des années 2014, 2015 et 2016 s'effectuera sur une période de 20 ans sans intérêts.

Il s'ensuit que les traitements qui seront réservés aux crédits agricoles abandonnés (accordés sur ressources spéciales, fonds propres et ressources extérieures) ainsi que l'apurement des comptes de bilan et des engagements hors bilan relatifs aux ressources spéciales (dont notamment les deux fonds budgétaires de 133 000 KDT et 160 000 KDT), de concert avec le Ministère des Finances, pourraient impacter de façon significative la situation financière du Groupe.

- 3) La Note 3.9 des états financiers indique que la BNA (société mère) a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la BNA le 10 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 12 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la BNA a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer sur 5 ans de 67 004 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 25 771 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la BNA pour un montant de (41 233) KDT dont une modification comptable de (40 975) KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales.

À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la BNA Bank et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Tunis, le 12 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES :

P/ Le Groupement GEM & FINACO
Abderrazak GABSI, Commissaire aux comptes

P/ Le Groupement CKT & AMC Consulting
Khaled THABET, Commissaire aux comptes